



*Signataire : Yves Magnin*

*Date de dépôt : 23 mai 2025*

## **Question écrite urgente**

### **Réaménagement complet de l'avenue de l'Ain, tronçon pont Butin – viaduc de l'Ecu**

Le site de l'Etat de Genève vient d'annoncer l'ouverture de ces travaux d'envergure qui ont débuté le 22 mai 2025 pour une durée de trois ans.

Dans le cadre de ce réaménagement, il semble que soit projetée une interdiction de la circulation automobile sur la déserte venant de la route d'Aire et descendant sur l'avenue de l'Ain (pont Butin), direction Lancy, afin de la réserver exclusivement aux transports publics.

Aire et Le Lignon comptent quelques 10 000 habitants et cette déserte leur est absolument nécessaire pour rejoindre Lancy, Carouge, l'autoroute de contournement, la France, etc.

Bien que fréquentée, cette desserte n'est jamais embouteillée et les transports en commun ne rencontrent aucune difficulté ou obstacle pour y passer et s'y arrêter afin de prendre en charge les usagers.

Il apparaît pour le moins peu convaincant de reporter tous ces véhicules vers Châtelaine, seule autre issue, car non seulement il s'agit d'un détour parfaitement inutile, mais, surtout, Châtelaine est déjà en totale surcapacité en termes de trafic et le sera davantage avec la réduction à une seule voie de circulation de la route de Vernier.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est prié de répondre de manière précise, documentée et exhaustive aux questions suivantes :

- 1. Est-ce que cette interdiction est effectivement projetée dans le cadre de ce réaménagement ?***
- 2. Si oui, quels en sont les motifs et les objectifs ?***

3. *Est-ce que cette mesure a été étudiée, décidée et planifiée en concertation avec la Ville de Vernier ?*
4. *Est-ce qu'une étude d'impact a été diligentée et quels en sont les résultats, respectivement est-elle accessible ?*
5. *Est-ce que cette mesure est absolument nécessaire ?*
6. *Quelles ont été les alternatives étudiées ?*